

Séance ordinaire du 21 janvier 2013

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce vingt et unième jour du mois de janvier deux mille treize à dix-neuf heures trente, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Saint-Romuald (Lévis).

Sont présents : les membres du conseil Jean-Pierre Bazinet, Jean-Claude Bouchard, Serge Côté, Jean-Luc Daigle, Guy Dumoulin, Mario Fortier, Ann Jeffrey, Janet Jones, Anne Ladouceur, Réjean Lamontagne, Dominique Maranda, Robert Maranda, Michel Patry, Simon Théberge et Michel Turner formant quorum sous la présidence de la mairesse Danielle Roy Marinelli.

Assistent à la séance : Jean Dubé, directeur général, et Marlyne Turgeon, assistante-greffière.

CV-2013-00-01

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur

Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 janvier 2013, tel qu'il est modifié par l'ajout des affaires suivantes :

« **Adoption de règlement(s)**

Adoption du Règlement RV-2012-12-15 modifiant le Règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être général et les animaux

Réf. : AGR-2012-031 »

« **Adoption de règlement(s)**

Adoption du Règlement RV-2012-12-16 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement

Réf. : EI-GEN-2012-161 »

« **Adoption de règlement(s)**

Adoption du Règlement RV-2012-12-17 modifiant le Règlement numéro 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis

Réf. : EI-GEN-2012-161 »

« **Adoption de règlement(s)**

Adoption du Règlement RV-2012-12-18 sur la tarification pour les services et les activités offerts par la Direction de la vie communautaire

Réf. : DVC-2012-011 »

« **Adoption de règlement(s)**

Adoption du Règlement RV-2012-12-19 exigeant une compensation mensuelle pour l'exercice financier de 2013 pour l'usage d'un terrain municipal situé dans le secteur Lévis sur lequel est placée une maison mobile

Réf. : FSA-TRE-2012-042 »

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-00-02**Période de questions**

Environ 30 personnes assistent à la séance. Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires.

CV-2013-00-03**Approbation du procès-verbal des séances des 17 et 18 décembre 2012**

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 17 décembre 2012 et de la séance extraordinaire du 18 décembre 2012.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-00-04**Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 10, 11 ET 17 décembre 2012**

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 10, 11 ET 17 décembre 2012 est déposé.

CV-2013-00-05**Lettres d'entente à intervenir avec deux membres du personnel cadre et l'Association des cadres de la Ville de Lévis**

Réf. : [RH-2013-001](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer les deux lettres d'entente à intervenir avec deux membres du personnel cadre et l'Association des cadres de la Ville de Lévis concernant leur réaffectation, telles qu'elles sont annexées à la fiche de prise de décision RH-2013-001.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-00-06**Fin du lien d'emploi et fermeture administrative du dossier d'un membre**

du personnel col blancRéf. : [RH-2013-003](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

De mettre fin au lien d'emploi d'un membre du personnel col blanc et de procéder à la fermeture de son dossier en date de l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-00-07**Location de la salle du conseil par l'école secondaire de L'Aubier dans le cadre du programme *Citoyens du monde***Réf. : [DG-2013-003](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Daigle
Appuyé par le conseiller Michel Patry

De prêter gracieusement la salle du conseil à l'école secondaire de L'Aubier dans le cadre du programme *Citoyens du monde* le 21 mars 2013, pour la tenue de ses activités auprès des jeunes.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-00-08**Adhésion à la Fédération canadienne des municipalités**Réf. : [DG-2013-005](#)

Il est proposé par la conseillère Dominique Maranda
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'adhérer à la Fédération canadienne des municipalités pour l'année 2013.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-00-09**Renouvellement de l'adhésion de la Ville à l'Union des municipalités du Québec**Réf. : [DG-2013-007](#)

Il est proposé par le conseiller Simon Théberge
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

De renouveler l'adhésion de la Ville à l'Union des municipalités du Québec, incluant le service offert par le Centre de ressources municipales.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-00-10**Reconnaissance des priorités d'intervention et du plan d'action territorial à l'égard du programme Solidarité et inclusion sociale Chaudière-Appalaches**Réf. : [DG-2013-008](#)

ATTENDU les dispositions de la résolution CV-2012-10-38 adoptée par le conseil de la Ville afin de reconnaître le Groupe de réflexion et d'action en lutte à la pauvreté de Lévis à titre de Comité territorial de partenaires pour la mise en œuvre du programme Solidarité et inclusion sociale Chaudière-Appalaches (SISCA);

ATTENDU QUE ce comité territorial de partenaires a déposé ses priorités d'intervention et son plan d'action territorial conformément aux modalités du SISCA;

En conséquence ;

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par la conseillère Janet Jones

De reconnaître les priorités d'intervention et le plan d'action territorial élaborés par le comité territorial de partenaires, tel que décrit au formulaire de demande de soutien financier à l'égard du programme de Solidarité et inclusion sociale Chaudière-Appalaches (volet 1), tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DG-2013-008.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-00-11**Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à des activités au bénéfice d'organismes de la communauté**Réf. : [DG-2013-010](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par la conseillère Dominique Maranda

D'autoriser les membres du conseil de la Ville Jean-Claude Bouchard, Serge Côté, Jean-Luc Daigle, Ann Jeffrey, Janet Jones, Robert Maranda, Michel Patry, Simon Théberge et Michel Turner à participer à l'activité organisée au bénéfice du Club lions Saint-Romuald inc., qui aura lieu le 16 février 2013 à Lévis et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet évènement.

D'autoriser les membres du conseil de la Ville Mario Fortier, Anne Ladouceur, Réjean Lamontagne, Dominique Maranda, Simon Théberge et Michel Turner à participer à l'activité organisée au bénéfice de la Fondation B.S.R. qui aura lieu le samedi 4 mai 2013 à Lévis et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet évènement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-00-12

Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à des activités au bénéfice d'organismes de la communauté
Réf. : [DG-2013-001](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

D'autoriser les membres du conseil de la Ville Serge Côté, Janet Jones, Dominique Maranda et Michel Turner à participer à l'activité organisée au bénéfice de Les amis du juvénat inc. qui aura lieu le 7 février 2013 à Lévis et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet évènement.

D'autoriser la conseillère Mario Fortier, Janet Jones, Anne Ladouceur, Réjean Lamontagne, Dominique Maranda, Robert Maranda et Michel Turner à participer à l'activité organisée au bénéfice de La société grand village inc. qui aura lieu le 5 février 2013 à Lévis et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet évènement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-00-13

Acceptation du rapport financier concernant l'entretien de la Route verte pour l'exercice financier de 2012
Réf. : [EI-2013-006](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'accepter le rapport financier concernant l'entretien de la Route verte sur l'ensemble du territoire de la Ville pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2012, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision EI-2013-006.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-00-14

Modification du contrat relatif aux travaux d'augmentation de la capacité du poste de pompage St-Laurent (secteur Lévis)
Réf. : [EI-TE-2013-001](#)

Il est proposé par le conseiller Simon Théberge
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

De modifier le contrat pour les travaux d'augmentation de la capacité du poste de pompage St-Laurent (secteur Lévis) (appel d'offres 2012-50-07), attribué par la résolution CV-2012-05-97, conformément aux avis de modification dont la liste apparaît à l'annexe 1 de la fiche de prise de décision EI-TE-2013-001, compte tenu que ces modifications constituent des accessoires à ce contrat et n'en changent pas la nature, suivant les motifs contenus à cette fiche de prise de décision.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-00-15

Attribution du contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie relatifs aux travaux d'augmentation de la capacité de l'usine de production d'eau potable du secteur Charny et engagement à l'égard de ces travaux

Réf. : [EI-TE-2013-002](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'attribuer le contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie relatifs aux travaux d'augmentation de la capacité de l'usine de production d'eau potable du secteur Charny (appel d'offres 2012-55-78) à Roche ltée, Groupe-conseil, aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 475 350 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

De confirmer l'engagement de la Ville envers le ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs, lorsque les travaux seront terminés, une attestation signée par Roche ltée quant à leur conformité à l'autorisation accordée et l'engagement de la Ville à utiliser et entretenir les équipements conformément aux spécifications indiquées dans le guide d'utilisation ou le manuel d'exploitation fourni par le manufacturier ou l'ingénieur mandaté.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-00-16

Renouvellement de l'adhésion de la Ville à la chaire de recherche en eau potable de l'Université Laval

Réf. : [EI-TE-2012-029-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

De renouveler l'adhésion de la Ville à la chaire de recherche en eau potable de l'Université Laval.

D'apporter une contribution monétaire directe de 30 000 \$ par an à compter de 2013, pour une durée de cinq ans.

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-00-17**Demande au ministère des Transports du Québec en regard à la résolution CV-2012-10-12 « Priorité accordée aux travaux de réaménagement de l'échangeur 314 »**

ATTENDU la résolution CV-2012-10-12 « Priorité accordée aux travaux de réaménagement de l'échangeur 314 », adoptée par ce conseil à sa séance du 5 novembre 2012 ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Daigle
Appuyé par le conseiller Michel Patry

De réitérer la demande formulée au ministère des Transports du Québec à l'effet que ce ministère obtienne le budget requis pour le réaménagement de l'échangeur 314 (secteur Saint-Romuald), afin que les travaux requis s'effectuent au printemps 2013.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-00-18**Adoption du plan d'action de la politique familiale**

Réf. : [DVC-SOC-2013-002](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

D'adopter le plan d'action de la politique familiale, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DVC-SOC-2013-002.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-00-19**Rejet des soumissions reçues pour la fourniture de services bancaires pour les opérations financières**

Réf. : [FSA-TRE-2013-001-R-1](#)

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

De rejeter les soumissions reçues pour la fourniture de services bancaires pour les opérations financières (appel d'offres 2012-50-99), puisqu'elles comportent des conditions et restrictions.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-00-20**Désignation d'un citoyen au comité consultatif d'urbanisme en**

patrimoine de la VilleRéf. : [URBA-PSU-2013-002](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Daigle
Appuyé par le conseiller Simon Théberge

De désigner le citoyen Patrick Tavan à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine de la Ville, et ce, en remplacement de Jacqueline Robitaille.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-00-21**Établissement d'une servitude d'aqueduc et d'égouts sur une partie du lot 2 434 436 du cadastre du Québec (rue Carrier, secteur Lévis)**Réf. : [DEV-2013-004](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'acquérir à titre gratuit une servitude d'aqueduc et d'égouts sur une partie du lot 2 434 436 du cadastre du Québec d'une superficie de 52,8 mètres carrés, telle qu'elle est montrée sur le plan annexé à la fiche de prise de décision DEV-2013-004, en faveur du lot 2 436 062 de ce cadastre, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Ville et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout document à cet effet.

De renoncer au bénéfice de la servitude d'aqueduc et d'égouts publiée à Lévis sous le numéro 61 733 et affectant le lot 2 434 436 de ce cadastre, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Ville et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-00-22**Vente des lots 2 288 038 et 4 836 281 du cadastre du Québec (route du Pont, secteur Saint-Nicolas)**Réf. : [DEV-2013-005](#)

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur
Appuyé par le conseiller Michel Turner

De prendre acte de l'acceptation par Jean-Pierre Paradis de l'offre insérée dans l'option d'achat des lots 2 288 038 et 4 836 281 du cadastre du Québec accordée par la résolution CV-2012-02-19 adoptée le 5 mars 2012, et ce, dans le délai imparti.

De vendre à Jean-Pierre Paradis les lots 2 288 038 et 4 836 281 de ce cadastre, aux conditions et modalités prévues à l'option d'achat accordée par la résolution CV-2012-02-19 adoptée le 5 mars 2012, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par l'acquéreur, d'autoriser la mairesse et la greffière à signer le contrat de vente notarié à intervenir entre les parties et d'affecter le produit net de la vente de ce terrain à la réserve financière pour

fins du développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-00-23

Contrats de prêts à usage à intervenir avec la Société de transport de Lévis concernant le lot 5 098 036 du cadastre du Québec (rue du Ferblantier, secteur Pintendre) et concernant une partie du lot 3 578 296 de ce cadastre (rue des Riveurs, secteur Lauzon)

Réf. : [DEV-2013-007](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par la conseillère Janet Jones

De conclure les contrats de prêt à usage à intervenir avec la Société de transport de Lévis pour l'utilisation par cet organisme du lot 5 098 036 du cadastre du Québec, situé sur la rue du Ferblantier (secteur Pintendre), à des fins de stationnement, et d'une partie du lot 3 578 296 de ce cadastre d'une superficie approximative de 10 000 mètres carrés, situé sur la rue des Riveurs (secteur Lévis), à des fins de stationnement, tels qu'ils sont annexés à la fiche de prise de décision DEV-2013-007 et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer ces contrats.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-00-24

Avenant numéro 3 à la promesse de vente de Les placements D.T. inc. concernant une partie des lots 2 154 259 et autres du cadastre du Québec (liens F et G, secteur Saint-Romuald)

Réf. : [DEV-2013-008](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Daigle
Appuyé par le conseiller Michel Patry

De conclure l'avenant numéro 3 à la promesse de vente de Les placements D.T. inc., concernant une partie des lots 2 154 259, 2 154 260, 4 732 079 et 4 732 080 du cadastre du Québec faisant l'objet de la résolution CV-2011-13-24, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2013-008 et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer cet avenant.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-00-25

Vente d'une partie du lot 5 046 879 du cadastre du Québec à Gestion ALOA inc. (Parc industriel Bernières)

Réf. : [DEV-2013-015](#)

Il est proposé par la conseillère Dominique Maranda
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'accepter l'offre d'achat de Gestion ALOA inc. d'une partie du lot 5 046 879 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2013-015, d'autoriser la mairesse et la greffière à signer le contrat de vente notarié à intervenir entre les parties, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par l'acquéreuse et d'affecter le produit net de la vente de ce terrain à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-00-26

Renonciation par la Ville au droit de préemption sur le lot 4 839 414 du cadastre du Québec (secteur Saint-Nicolas)

Réf. : [DEV-2013-017](#)

Il est proposé par la conseillère Dominique Maranda
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De renoncer définitivement à l'exercice du droit de préemption prévu à l'acte de vente publié au bureau de la publicité des droits de Lévis sous le numéro 17 897 970 à l'égard du lot 4 839 414 du cadastre du Québec et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-00-27

Modification de la résolution CV-2012-08-68 « Permission d'occupation à intervenir avec le ministère des Transports du Québec concernant l'utilisation d'une partie de la piste cyclable située dans le secteur de la Traverse »

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

De modifier la résolution CV-2012-08-68 « Permission d'occupation à intervenir avec le ministère des Transports du Québec concernant l'utilisation d'une partie de la piste cyclable située dans le secteur de la Traverse » par le remplacement du nom « Société de transports de Lévis » par le nom « Société des traversiers du Québec ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-00-28

Abrogation de la résolution CV-2011-04-20 « Protocole d'entente à intervenir avec le Sentier maritime du St-Laurent / La route bleue Québec / Chaudière-Appalaches »

Réf. : [DEV-2013-016](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Bouchard
Appuyé par la conseillère Dominique Maranda

D'abroger la résolution CV-2011-04-20 « Protocole d'entente à intervenir avec le Sentier maritime du St-Laurent / La route bleue Québec / Chaudière-Appalaches ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-00-29

Modification à la résolution CV-2012-08-74 « Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à des activités de la Chambre de commerce de Lévis »

Réf. : [DEV-2013-021](#)

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

De modifier la résolution CV-2012-08-74 « Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à des activités de la Chambre de commerce de Lévis » par le remplacement du numéro de fiche de prise de décision « DEV-2012-222 » par les numéros « DEV-2012-222 et DEV-2013-021 ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-00-30

Signification de l'intérêt de la Ville à l'égard de la disposition des lots 2 222 015 et autres du cadastre du Québec (Ferme Jean-Charles Chapais)

Réf. : [DEV-2013-023](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

De signifier à Agriculture et Agroalimentaire Canada l'intérêt de la Ville à l'égard de la disposition des lots 2 222 015, 2 215 702, 2 356 736 et 2 218 767 du cadastre du Québec par le gouvernement fédéral, s'agissant d'une propriété présentant un intérêt marqué au plan patrimonial et urbanistique pour la collectivité lévisienne, telle qu'elle est montrée sur le plan annexé à la fiche de prise de décision DEV-2013-023.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-00-31

Signification de l'intérêt de la Ville à l'égard de la disposition du lot 2 434 900 du cadastre du Québec (lot de grève et en eau profonde, secteur Lévis)

Réf. : [DEV-2013-025](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par la conseillère Dominique Maranda

De signifier à Travaux publics et services gouvernementaux Canada l'intérêt de la Ville à l'égard de la disposition du lot 2 434 900 du cadastre du Québec,

tel que montré sur le plan annexé à la fiche de prise de décision DEV-2013-025.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-00-32

Avis de motion du Règlement RV-2013-12-22 abrogeant le Règlement RV-2003-00-63 relatif au Bureau du vérificateur général de la Ville

Réf. : [AGR-2013-001](#)

Le membre du conseil de la Ville Anne Ladouceur donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2013-12-22 abrogeant le Règlement RV-2003-00-63 relatif au Bureau du vérificateur général de la Ville.

Ce règlement a pour objet d'abroger le Règlement RV-2003-00-63 relatif au Bureau du vérificateur général de la Ville.

CV-2013-00-33

Avis de motion du Règlement RV-2013-12-23 abrogeant le Règlement numéro 61 concernant le déneigement des rues, des terrains privés ou publics de l'ex-Ville de Lévis

Réf. : [AGR-2013-002](#)

Le membre du conseil de la Ville Jean-Pierre Bazinet donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2013-12-23 abrogeant le Règlement numéro 61 concernant le déneigement des rues, des terrains privés ou publics de l'ex-Ville de Lévis.

Ce règlement a pour objet d'abroger le Règlement numéro 61 concernant le déneigement des rues, des terrains privés ou publics de l'ex-Ville de Lévis.

CV-2013-00-34

Adoption du Projet de règlement RV-2013-12-24 modifiant le Règlement RV-2011-11-31 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (volet patrimonial)

Réf. : [URBA-2012-088-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par la conseillère Dominique Maranda

D'adopter le projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-31 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (volet patrimonial), tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2012-088-R-1.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-00-35

Adoption du Règlement RV-2013-12-21 sur l'imposition des taxes et des

compensations pour l'exercice financier de 2013

Réf. : [FSA-TRE-2013-002](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement sur l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier de 2013 a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet :

- d'imposer la taxe foncière générale et de fixer les taux de celle-ci en fonction des six catégories d'immeubles et d'imposer des taxes foncières spéciales pour financer les crédits alloués à la Société de transport de Lévis, les dépenses relatives aux dettes des ex-municipalités et les sommes que la Ville doit verser au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire relativement à une convention ou une entente conclue conformément à la *Loi sur la Société québécoise d'assainissement des eaux*, telle qu'elle se lisait le 30 juin 2011;
- d'exiger des compensations pour certains services municipaux;
- d'exiger des compensations pour les services municipaux dont bénéficient certains immeubles exempts de taxes;
- de prévoir les modalités de paiement des taxes et des compensations.

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

D'adopter le Règlement RV-2013-12-21 sur l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier de 2013.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-00-36

Adoption du Règlement RV-2012-12-15 modifiant le Règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être général et les animaux

Réf. : [AGR-2012-031](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2012-12-15 modifiant le Règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être général et les animaux a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'ajouter et de modifier certaines interdictions et nuisances relatives à la salubrité des immeubles privés et de prévoir que certaines dispositions

relatives au bruit ne s'appliquent pas dans le cas d'une exploitation agricole ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'adopter le Règlement RV-2012-12-15 modifiant le Règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être général et les animaux.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-00-37

Adoption du Règlement RV-2012-12-16 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement

Réf. : [EI-GEN-2012-161](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2012-12-16 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'interdire le stationnement sur une partie des rues Morin (secteur Lévis), Dollard (secteur Saint-Romuald) et Emmanuel-Routhier (secteur Charny) et de supprimer la disposition prévoyant le stationnement limité sur une partie de la rue Saint-Narcisse (secteur Lévis) ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté

Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'adopter le Règlement RV-2012-12-16 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-00-38

Adoption du Règlement RV-2012-12-17 modifiant le Règlement numéro 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis

Réf. : [EI-GEN-2012-161](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2012-12-17 modifiant le Règlement numéro 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet de réduire la zone où la circulation des véhicules ne doit se faire que dans un sens sur la rue de Vulcain, de supprimer la zone où la circulation des véhicules ne doit se faire que dans un sens sur la rue Morin et d'interdire l'accès au boulevard Alphonse-Desjardins à partir de la rue Morin ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par la conseillère Dominique Maranda

D'adopter le Règlement RV-2012-12-17 modifiant le Règlement numéro 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-00-39

Adoption du Règlement RV-2012-12-18 sur la tarification pour les services et les activités offerts par la Direction de la vie communautaire

Réf. : [DVC-2012-011](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2012-12-18 sur la tarification pour les services et les activités offerts par la Direction de la vie communautaire a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet de prévoir la tarification applicable pour la location d'équipements sportifs et récréatifs, la location de salles, les activités de camp de jour et les activités sportives libres ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'adopter le Règlement RV-2012-12-18 sur la tarification pour les services et les activités offerts par la Direction de la vie communautaire.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-00-40

Adoption du Règlement RV-2012-12-19 exigeant une compensation mensuelle pour l'exercice financier de 2013 pour l'usage d'un terrain municipal situé dans le secteur Lévis sur lequel est placée une maison mobile

Réf. : [FSA-TRE-2012-042](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2012-12-19 exigeant une compensation mensuelle pour l'exercice financier de 2013 pour l'usage d'un terrain municipal situé dans le secteur Lévis sur lequel est placée une

maison mobile a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'exiger, pour l'exercice financier de 2013, d'un occupant d'un immeuble appartenant à la Ville situé dans le secteur Lévis, sur lequel est placée une maison mobile, une compensation mensuelle pour l'usage de cet immeuble et de prévoir les modalités de paiement de celle-ci ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

D'adopter le Règlement RV-2012-12-19 exigeant une compensation mensuelle pour l'exercice financier de 2013 pour l'usage d'un terrain municipal situé dans le secteur Lévis sur lequel est placée une maison mobile.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-00-41

Période d'intervention des membres du conseil

Quelques membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2013-00-42

Félicitations à Sarah Dumais ainsi que tous les membres de l'équipe de curling Club Etchemin

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Daigle
Appuyé à l'unanimité

De féliciter Sarah Dumais ainsi que tous les membres de l'équipe de curling Club Etchemin, pour leur performance lors du tournoi provincial junior 2013, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-00-43

Période de questions

Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires.

CV-2013-00-44

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur

Appuyé par le conseiller Michel Patry

À 21 heures 05, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Danielle Roy Marinelli, mairesse

Marlyne Turgeon, assistante-greffière
